

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Aide financière pour l'exercice 2019 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public " Le Lac " situé sur la commune d'Arles.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention d'investissement en faveur de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) public "Le Lac" situé sur la commune d'Arles ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint au rapport .

La dépense totale d'un montant total de 346 837 € sera imputé sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**